

SOMMAIRE

1RE PARTIE

Les inondations dues aux pluies méditerranéennes intenses

- 4 Quels types d'inondations dans l'arc méditerranéen?
- 5-6 Quel lien avec le changement climatique?
- 6 Quel est le coût économique des inondations ?
- 7-8 Comment lutter contre ces inondations?

2º PARTIE

Une campagne pour connaître les bons gestes

- 12 Quels enjeux de communication?
- 16 Des idées recues ?

3E PARTIE

Les prévisions des crues, comment ça marche?

- 19-20 Risque inondation : de quoi parle-t-on ?
- 20-21 Vigicrues : un service dédié à la prévision des crues
- 22-23 Météo-France : un acteur de la vigilance
- 24 Vigilance et alerte : quelle différence ?

4^E PARTIF

Se préparer à faire face : l'implication du citoyen

- 26-27 Avant les inondations
- 28 Lorsqu'un épisode de pluies intenses est prévu



Photo: Camille Moirenc – Syndicat mixte de l'Argens (SMA) - La plaine de l'Argens à Fréjus (83) - 25/11/2019

1^{re} partie

Les inondations dues aux pluies méditerranéennes intenses

3

Les nouvelles crues dramatiques de l'automne 2019, notamment dans le Var et les Alpes-Maritimes, rappellent l'importance de l'exposition de notre territoire aux inondations.

Plus de 10 000 communes métropolitaines et 17 millions d'habitants sont en zone inondable.

De septembre à la mi-décembre, les territoires de l'arc méditerranéen sont potentiellement exposés à des épisodes cévenols, qui peuvent conduire à des crues soudaines et dangereuses. Sur les 50 communes les plus touchées par les inondations (ruissellement, débordement de cours d'eau, submersion marine) en France, 38 font partie de l'arc méditerranéen, soit 76 %. Parmi les 20 premières, toutes sauf une font partie de l'arc méditerranéen et 60 % se trouvent dans les Alpes-Maritimes (06).

QUELS TYPES D'INONDATIONS DANS L'ARC MÉDITERRANÉEN ?

Contrairement au nord de la France qui connaît surtout des crues lentes, la région de l'arc méditerranéen est concernée par la formation de crues soudaines consécutives à des averses violentes.

Plus de 100 mm de pluies (100 litres par m²) peuvent ainsi s'abattre **en une heure ou deux**. Avant que l'eau ne parvienne aux cours d'eau, des **phénomènes brutaux de ruissellement** peuvent survenir. En milieu rural comme en zone périurbaine, des vallons secs peuvent se transformer en torrents.

En ville, ces ruissellements peuvent dévaler des rues en pente et également s'accumuler dans les zones basses, notamment dans les passages inférieurs routiers ou piétonniers.

QUEL LIEN AVEC LE CHANGEMENT CLIMATIQUE?

Entre 1961 et 2015, on constate une augmentation de l'intensité (figure 1) et de la fréquence (figure 2) des phénomènes de pluies intenses sur l'arc méditerranéen, en conséquence probable du changement climatique.

Figure 1 : Évolution de l'intensité des pluies extrêmes sur les régions méditerranéennes de la France à partir de 1961 (source Météo-France)

Pluies extrêmes en région méditerranéenne Sur un réseau de référence pour le suivi des pluies extrêmes

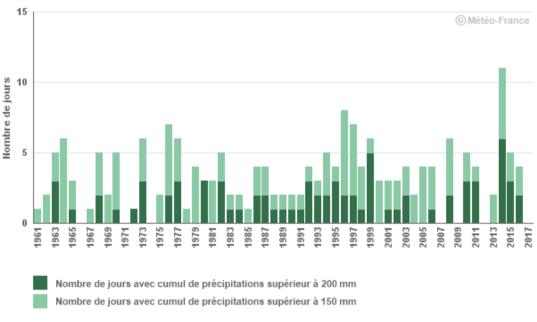
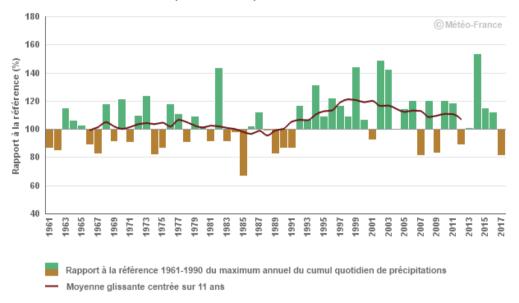


Figure 2 : Évolution de la fréquence des pluies extrêmes (cumul >150 mm ou >200 mm) sur les régions méditerranéennes de la France à partir de 1961 (source : Météo-France)

Intensité des pluies extrêmes en région méditerranéenne Sur un réseau de référence pour le suivi des pluies extrêmes



QUEL EST LE COÛT ÉCONOMIQUE DES INONDATIONS ?

557 millions d'euros

Coût annuel de la sinistralité moyenne pour les inondations

Les risques d'inondation, sous leurs différentes formes, ont un coût : la sinistralité pour l'ensemble des catastrophes naturelles est en moyenne de **977 millions d'euros par an, dont 557 millions d'euros par an pour les inondations** (source : Caisse centrale de réassurance).

D'ici 2050, ces montants pourraient être multipliés par 1,5 en raison notamment de l'influence du changement climatique sur la fréquence et l'intensité des phénomènes météorologiques à l'origine des inondations. Ceci renforce la nécessité d'une politique de prévention efficace.

Sur les 15 départements de l'arc méditerranéen :

- 67 % des communes ont connu depuis 1995 des sinistres indemnisés par les assureurs au titre du régime des catastrophes naturelles pour le péril inondation (2 492 sur 3 703);
- 96 % des communes (3 550) ont été reconnues au moins une fois comme ayant subi une catastrophe naturelle liée aux inondations;
- les 5 communes où l'état de catastrophe naturelle lié aux inondations a été reconnu le plus grand nombre de fois, sont toutes situées dans le département des Alpes-Maritimes : (Saint-Laurent-du-Var, Cannes, Cagnes-sur-

Mer, Antibes et Nice). Viennent ensuite les communes de Narbonne et Marseille.

COMMENT LUTTER CONTRE CES INONDATIONS?

La France est l'un des pays les plus avancés en matière d'adaptation au changement climatique : le deuxième Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC), pour la période 2018-2022, a pour ambition de mieux préparer la société française au changement climatique, en impliquant les principaux secteurs de l'économie (agriculture, industrie, tourisme...) et les territoires.

La prévention des risques naturels est une composante centrale de l'adaptation. Elle joue un rôle majeur pour sauver des vies humaines, éviter une dérive du coût des dommages, limiter les situations de détresse, quel que soit le niveau de solidarité nationale. Plus la prévention sera efficace, moins les dépenses seront importantes pour réparer les dégâts causés par une catastrophe.

L'État élabore le cadre législatif et réglementaire et établit des plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) pour éviter l'installation de nouvelles constructions dans des zones exposées. Sur l'arc méditerranéen, 43,9 % des communes (1626) possèdent un PPRI approuvé.

L'État s'appuie sur la recherche ainsi que sur des opérateurs publics, en particulier **Météo-France**, **pour améliorer la connaissance des risques naturels** et permettre la prévision des phénomènes extrêmes (pluies intenses, crues rapides).

Par ailleurs, les collectivités locales élaborent des programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI), qui traitent des différents aspects de la prévention des inondations. La labellisation des PAPI permet de cofinancer les actions de connaissance et de prévention.

De 2011 à fin 2019, 182 PAPI et PAPI d'intention ont été labellisés, ce qui représente un montant cumulé de 2 milliards d'euros, dont 800 millions d'euros apportés par le fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Avec près de **50 PAPI labellisés** pour un montant **d'environ 700 millions d'euros** depuis 2011, les régions Provence-Alpes-Côte d'Azur, Occitanie et Corse (zone de défense et de sécurité sud) ainsi que la Drôme et l'Ardèche font partie des territoires les plus dynamiques en matière d'élaboration de tels

182 **PAPI**

et PAPI d'intention ont été labellisés sur la période 2011-2019 programmes. Elles sont aussi celles qui mobilisent le plus de subventions sur le territoire national pour la mise en œuvre des plans d'actions labellisés.

Lors du conseil de défense écologique du 12 février 2020, le Gouvernement a adopté un plan d'action pour faciliter et accélérer l'élaboration et la mise en œuvre des PAPI.

L'efficacité de cette politique repose sur la mobilisation de l'ensemble des acteurs et en premier lieu sur l'action cohérente de l'État, en particulier de ses services déconcentrés, et des collectivités locales. Des associations sont également mobilisées pour participer, par exemple, à la diffusion de la culture du risque.

La mission interrégionale inondation arc méditerranéen (MIIAM)

Au sein des services de l'État, la mission interrégionale pour la coordination de la prévention des risques d'inondation sur l'arc méditerranéen a été créée par le préfet de zone de défense et de sécurité sud depuis le 1^{er} juin 2017. Elle est placée auprès de la DREAL Provence-Alpes-Côte d'Azur. Cette mission joue un rôle clé pour relayer la campagne au niveau local.

Retrouvez l'ensemble des productions de la MIIAM ici



Photo: Sebastien Gominet/IRMA - Le pont de Villegailhenc (11) emporté par la crue du Trapel - 17/10/2008

2^e partie

Une campagne pour connaître les bons gestes

Le ministère de la Transition écologique, en lien avec le ministère de l'Intérieur et Météo France, lance la campagne annuelle sur les 8 bons comportements à adopter en cas d'inondation, comportements qui peuvent sauver des vies.

- Je m'informe
- Je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements
- Je me soucie des personnes proches
- Je m'éloigne des cours d'eau
- Je ne sors pas
- Je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, à l'étage
- Je ne m'engage, ni en voiture, ni à pied
- Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école



PLUIE - INONDATION

les 8 bons comportements

en cas de pluies méditerranéennes intenses



Je m'informe

et je reste à l'écoute des consignes des autorités dans les médias et sur les réseaux sociaux en suivant les comptes officiels



Je ne prends pas ma voiture et je reporte mes déplacements



Je me soucie des personnes proches,

de mes voisins et des personnes vulnérables



Je m'éloigne des cours d'eau

et je ne stationne pas sur les berges ou sur les ponts



Je ne sors pas

Je m'abrite dans un bâtiment et surtout pas sous un arbre pour éviter un risque de foudre



Je ne descends pas dans les sous-sols et je me réfugie en hauteur, en étage



ROUTE INONDÉE

Je ne m'engage ni en voiture ni à pied

Pont submersible, gué, passage souterrain... Moins de 30 cm d'eau suffisent pour emporter une voiture



Je ne vais pas chercher mes enfants à l'école,

ils sont en sécurité

pluie-inondation.gouv.fr

#PluieInondation

JE CONNAIS LES NIVEAUX DE VIGILANCE

- Phénomènes localement dangereux
- Phénomènes dangereux et étendus
- Phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle

J'AI TOUJOURS CHEZ MOI UN KIT DE SÉCURITÉ

Radio et lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux

JE NOTE LES NUMÉROS UTILES

Ma mairie

- 112 ou 18 Pompiers
- 15 SAMU
- 17 Gendarmerie, Police

















QUELS ENJEUX DE COMMUNICATION?

Aujourd'hui, un des défis majeurs de la prévention des inondations est celui de la mobilisation de tous : citoyens, collectivités, entreprises, associations, administration.

Le ministère de la Transition écologique, en lien avec le ministère de l'Intérieur et Météo France, lance la campagne annuelle sur les 8 bons comportements à adopter en cas d'inondation, comportements qui peuvent sauver des vies.

Certains réflexes, comme prendre sa voiture, descendre dans son sous-sol doivent absolument être proscrits. Les messages relatifs aux gestes qui sauvent doivent donc être répétés pour éviter les mises en danger.

Retour sur la campagne 2019

389 700 visites sur le site de campagne

Le calendrier de la campagne 2020

Du 25 août au 30 octobre 2020

La cible

Tous les habitants des 15 départements méditerranéens qui connaissent des pluies intenses de type cévenol : Alpes-de-Haute-Provence, Alpes-Maritimes, Ardèche, Aveyron, Aude, Bouches-du-Rhône, Corse-du-Sud, Haute-Corse, Drôme, Gard, Hérault, Lozère, Pyrénées-Orientales, Var et Vaucluse. Cela représente une population de 9,1 millions d'habitants.

Les objectifs

Diffuser la culture du risque pour que chacun puisse adopter les comportements qui sauvent :

- communiquer les bons gestes à avoir en cas d'épisode cévenol en amont et en période d'urgence ;
- inciter à l'adoption de ces bons gestes.

Un dispositif dans la presse quotidienne régionale

8 insertions du 25 août au 18 septembre 2020

Un dispositif digital

La campagne sera massivement diffusée du 25 août au 30 octobre 2020 : publicités natives, réseaux sociaux (Facebook, Twitter, Instagram) et display, avec un ciblage précis des populations présentes dans les départements concernés. Un hashtag est également mis en place : #PluieInondation

Une page internet dédiée pour en savoir plus www.pluie-inondation.gouv.fr

Inciter à préparer un kit de sécurité avec des objets indispensables

Des partenaires qui relaieront la campagne

Association nationale des élus des bassins (ANEB)

L'Association nationale des élus des bassins (ANEB) porte une dynamique constructive, conduite par les élus, à tous les niveaux de la vie publique, pour placer la gestion globale de l'eau par bassin versant au cœur de l'aménagement durable des territoires.



L'ANEB est particulièrement impliquée dans le domaine de la prévention des inondations. Elle porte et anime la dynamique Apprendre des crues pour mieux prévenir le risque inondation, qui vise à mettre en réseau et à partager les expériences et initiatives mises en place par les acteurs en charge de la gestion des inondations, pour tirer les enseignements d'une crue passée (avant, pendant, après) et déployer les actions et outils nécessaires pour mieux prévenir les prochaines crues (avant) et réduire leurs impacts (pendant, après).

Les membres de l'ANEB, et plus particulièrement ceux situés sur l'arc méditerranéen, sont en première ligne face à ces enjeux de prévention et de gestion du risque inondation lié aux pluies intenses.

C'est pourquoi l'ANEB s'associe à la campagne de sensibilisation, portée par le ministère de la Transition écologique à destination du grand public, sur les bons comportements à adopter lors de ces phénomènes intenses, en la relayant dans ses outils de communication et auprès de ses membres.

https://bassinversant.org/

Centre européen de prévention du risque d'inondation (CEPRI)

Le CEPRI est une association loi 1901 créée le 1^{er} décembre 2006 pour promouvoir une approche ambitieuse du risque inondation.

Sa mission principale est d'être l'appui technique et scientifique des collectivités territoriales dans la prévention et la gestion du risque d'inondation en France et en Europe. Il assure aussi un rôle d'interface entre l'État et les territoires.



La résilience des territoires exposés au risque inondation repose en partie sur l'action des populations et leur capacité à adapter leur comportement. Malgré un arsenal réglementaire, les récents évènements montrent que les comportements inadaptés persistent. C'est donc tout naturellement que cette association soutient la campagne de sensibilisation menée par l'État sur les bons comportements à adopter.

Le CEPRI s'engage à diffuser auprès de ses membres cette campagne, à la faire connaître au plus grand nombre en la relayant sur son site internet et en y faisant référence dans toutes ses publications concernant la sensibilisation des populations.

www.cepri.net/

Assurance Prévention

Les adhérents de la Fédération française de l'assurance mènent en leur nom propre de nombreuses campagnes de prévention, mais ont également décidé de s'investir dans des actions collectives via l'association Assurance Prévention.



https://www.assurance-prevention.fr https://www.ffa-assurance.fr/

Association nationale des élus du littoral (ANEL)

L'Association nationale des élus du littoral (ANEL) rassemble, depuis 40 ans, les collectivités du littoral de la France hexagonale et d'outre-mer autour des enjeux spécifiques du développement économique et de la protection des littoraux, soumis à de nombreux risques (inondation, érosion côtière, submersion marine, tempêtes et houles cycloniques).



Les phénomènes observés et qui sont des manifestations probables du changement climatique, sont aujourd'hui de plus en plus violents et récurrents et inquiètent les élus en raison de la gravité des dommages qu'ils causent.

Les élus du littoral, et particulièrement ceux du bassin méditerranéen s'agissant des phénomènes cévenols, sont conscients de la nécessité d'une meilleure prévention et gestion des risques dans ces territoires afin d'assurer la sécurité de leurs populations.

Partenaire du ministère de la Transition écologique, l'ANEL représentée par son président Jean-François Rapin, sénateur du Pas-de-Calais et conseiller régional des Hauts-de-France, renouvelle cette année encore son soutien pour la promotion de cette campagne de sensibilisation dans les 15 départements de l'arc méditerranéen.

L'ANEL encourage les élus adhérents à relayer celle-ci sur leurs différents supports pour mieux faire connaître les bons gestes à adopter en cas d'épisode cévenol.

http://anel.asso.fr/

Association des maires de France (AMF)

L'AMF est heureuse de s'associer à cette campagne de communication et de prévention sur les bons gestes à adopter en cas de pluies méditerranéennes, menée par le ministère de la Transition écologique.



Au lendemain des élections municipales, il est important pour l'AMF de montrer le rôle de première ligne des élus locaux qui interviennent pour prévenir, porter secours et réparer lors des épisodes de fortes inondations.

Cette campagne permettra en outre de sensibiliser les citoyens aux bons gestes à adopter et ainsi limiter les mises en danger et sauver des vies. L'AMF s'engage donc à la relayer auprès de ses 34 000 adhérents, maires et présidents d'intercommunalité, ainsi qu'auprès de son maillage territorial d'associations départementales de maires pour une diffusion au plus près des habitants.

www.amf.asso.fr

Le Guide du routard

Avec le réchauffement de la planète, les phénomènes météorologiques extrêmes risquent de se produire de plus en plus fréquemment. Il est donc plus que jamais nécessaire d'informer les citoyens sur les risques encourus lors d'épisodes comme les pluies méditerranéennes intenses, mais aussi les touristes qui sont nombreux à fréquenter les régions de l'arc méditerranéen pendant l'arrière-saison.



C'est pourquoi le Routard a tenu à s'associer à la campagne de prévention lancée par le ministère de la Transition écologique, visant à sensibiliser le public aux comportements qui sauvent lors des inondations causées par ces terribles pluies saisonnières.

Rubrique actus voyageurs: https://www.routard.com/mag_info.asp

La radio Vinci autoroutes 107.7

Radio d'information trafic, la radio Vinci autoroutes est aussi votre compagnon de voyage pour vous accompagner en toute sécurité. Nous mettons tout en œuvre afin de vous délivrer toute information utile pour vous rendre la route plus sûre.

C'est dans cet optique de prévention que la radio Vinci autoroutes s'associe au ministère de la Transition écologique pour vous sensibiliser aux risques des pluies méditerranéennes intenses, en délivrant sur notre antenne et nos réseaux sociaux les comportements à adopter dans ce contexte.



Radio Vinci autoroutes, votre compagnon, avant et pendant votre voyage, c'est aussi sur : https://twitter.com/Radio1077

https://www.facebook.com/radiovinciautoroutes/

L' application radio Vinci autoroutes: www.radiovinciautoroutes.com/

Gîtes de France

La Fédération nationale des Gîtes de France est heureuse de s'associer au ministère de la Transition écologique afin de relayer la campagne de prévention et de sensibilisation face au risque pluie inondation sur l'arc méditerranéen.



Créée en 1955, la Fédération nationale des Gîtes de France est un acteur de référence en Europe de l'accueil chez et par l'habitant.

42 000 propriétaires ouvrent les portes de leurs demeures et proposent plus de 70 000 hébergements (gîtes, chambres d'hôtes, gîtes de groupe, gîtes d'enfants, gîtes d'étapes, campings et chalets) dans toute la France. Ce maillage territorial lui permettra de diffuser de manière très fine les bons comportements à adopter en cas de pluies intenses. Le label Gîtes de France est garant d'un haut niveau de qualité pour satisfaire aux exigences d'un tourisme convivial, authentique, responsable et solidaire.

www.gites-de-france.com

DES IDÉES REÇUES?

« Quand il y a une crue violente, je peux être acteur de ma sécurité. »

VRAI

Je vais chercher des informations précises sur les sites <u>Vigicrues</u> et <u>Météo-France</u>, j'écoute les autorités et j'adopte un comportement prudent adapté. Chacun a un rôle à jouer pour préserver sa vie et ses biens.

« Les autorités ne font rien pour prévenir les inondations à côté de chez moi. »

FAUX

L'État établit des plans de prévention des risques d'inondation pour éviter l'installation de nouvelles constructions dans des zones exposées. Les collectivités locales élaborent des programmes d'actions de prévention des inondations qui sont un outil opérationnel majeur de mise en œuvre de la politique de gestion des risques d'inondation. Ces programmes d'actions, contractualisés entre les collectivités locales et l'État, traitent des différents aspects de la lutte contre les inondations et apportent des cofinancements.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur la page : <u>www.ecologique-solidaire.gouv.fr/prevention-des-inondations</u>

« Une digue protège systématiquement ma maison contre les inondations. »

FAUX

Pas si simple ! Les digues sont conçues pour protéger de certains niveaux de crue. Leur construction doit être cohérente avec les choix d'aménagement des territoires.

« Une crue centennale, ça n'arrive que tous les 100 ans. »

FAUX

On associe souvent à la notion de crue la notion de période de retour (crue décennale, centennale, milléniale, etc.) : plus cette période est grande, plus l'évènement est rare et les débits sont importants. Une crue centennale a chaque année une chance sur cent de se produire, mais peut survenir plusieurs fois au cours d'un siècle.



Photo: Jean-Marc Décombe/Sudalea - Le Gardon en crue à Collias - 23/11/2019

3^e partie

Les prévisions des crues, comment ça marche ?

Le risque inondation est le premier risque naturel en France. L'organisation de la surveillance, de la prévision et de la transmission de l'information sur les crues est assurée par l'État avec le réseau VIGICRUES.

RISQUE INONDATION, DE QUOI PARLE-T-ON?

L'inondation est une submersion, rapide ou lente, d'une zone habituellement hors d'eau. Elle peut résulter d'un débordement de cours d'eau, d'une remontée de nappe phréatique, d'une submersion marine ou d'un simple phénomène de ruissellement. Une inondation peut prendre deux formes principales.

La montée lente des eaux en plaine par le débordement d'un cours d'eau ou la remontée de la nappe phréatique

Les crues lentes s'établissent sur plusieurs jours. Elles résultent d'épisodes pluvieux longs ou successifs. Les sols se saturent progressivement en eau et ne jouent plus leur rôle de système d'absorption. Les eaux de pluies s'écoulent alors en surface en empruntant des voies inhabituelles, se concentrent plus rapidement dans les cours d'eau et font grossir les débits. Á l'embouchure des fleuves, l'évacuation d'une crue peut être contrariée par des phénomènes de grande marée ou par l'arrivée d'une tempête.

Ces inondations surviennent généralement de l'automne au printemps.

La formation de crues soudaines consécutives à de violentes averses

Les crues soudaines surviennent en quelques heures et parfois en quelques dizaines de minutes pour les bassins particulièrement encaissés. Les pluies intenses sous orage provoquent de vives réactions des cours d'eau.

Deux sources de danger :

- l'élévation rapide du niveau des cours d'eau qui peut mettre en péril les personnes pratiquant une activité en rivière ou celles franchissant un passage à gué ;
- le débordement de ces cours d'eau, souvent accompagné de courants violents.

Plus de 100 mm de pluies (100 l/m²)

peuvent s'abattre localement en une ou deux heures Les phénomènes les plus brutaux sont provoqués par des cellules orageuses stationnaires, réalimentées par un courant d'air chaud et humide. Ces phénomènes, qualifiés de méditerranéens, se rencontrent le plus fréquemment entre septembre et décembre sur l'arc méditerranéen.

Plus de 100 mm de pluies (100 l/m²) peuvent s'abattre localement en une heure ou deux. Avant que l'eau ne parvienne aux cours d'eau, des phénomènes brutaux de ruissellement peuvent survenir. En milieu rural comme en zone périurbaine, des vallons secs peuvent se transformer en torrents. En ville, ces ruissellements peuvent dévaler des rues en pente. Ils peuvent également s'accumuler dans les zones basses, notamment dans les passages inférieurs routiers ou piétonniers.

VIGICRUES : UN SERVICE DÉDIÉ A LA PRÉVISION DES CRUES

Les services de prévision des crues et les unités d'hydrométrie dans les DREAL surveillent les grands cours d'eau et réalisent des prévisions sur l'évolution des débits et des hauteurs d'eau correspondantes. Sur cette base, les prévisionnistes déterminent un niveau de risque maximal de crue attendu dans les prochaines 24 heures et produisent la carte de vigilance diffusée sur le site www.vigicrues.gouv.fr

Le réseau VIGICRUES, constitué du Service central d'hydrométéorologie et d'appui à la prévision des inondations (Schapi) du ministère de la Transition écologique et des services de prévision des crues et des unités d'hydrométrie des DREAL, assure une vigilance hydrométéorologique 365 jours par an et, lorsque la situation l'exige, 24 heures sur 24, sur l'ensemble des cours d'eau surveillés par l'État.

Assurer une mission de prévision des crues sur les 22 800 km de cours d'eau surveillés par l'État

Chaque service de prévision des crues est rattaché à un territoire d'intervention. Il prend en compte l'hydrologie (provenant du réseau de mesure et des modèles de prévision), la nature des crues et les risques qui leur sont associés.

Comment être averti des crues soudaines ?



Au-delà du réseau surveillé, les autorités locales peuvent s'appuyer sur deux services d'avertissement des phénomènes soudains :

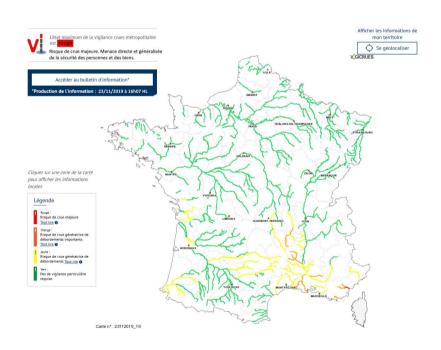
- Le service APIC (avertissement pluies intenses à l'échelle des communes) : opéré par Météo-France, il permet d'être averti lorsque les précipitations observées revêtent un caractère intense sur la commune ou les communes environnantes.
- Le service VIGICRUES Flash: service d'avertissement sur les crues soudaines géré par le ministère de la Transition écologique, il permet de transmettre automatiquement des informations sur certaines têtes de bassin en cas de pluies intenses et soudaines. Gratuit, le service VIGICRUES Flash est ouvert aux autorités locales (maires et préfets) depuis mars 2017 pour des cours d'eau qui ne sont pas couverts par la vigilance crues du fait de leur réactivité rapide.

Le Schapi coordonne et concentre l'information de vigilance produite par les services de prévision des crues.

Il rédige **le bulletin national**, puis publie et diffuse l'ensemble de la production au moins deux fois par jour (à 10 heures et à 16 heures) et autant que de besoin si la situation l'impose.

Cette information, envoyée aux acteurs de la crise (pouvoirs publics en charge de la sécurité civile : préfets, maires, etc.), est à la disposition du public sur le site <u>www.vigicrues.gouv.fr</u>

Illustration 1 - Carte VIGICRUES du 23 novembre 2019



La carte se présente sous une vue nationale ou sous des vues locales accessibles par clic sur la zone du service de prévision des crues concerné (SPC). La carte nationale est accompagnée d'un bulletin d'information à l'échelle nationale. Les cartes locales sont accompagnées de bulletins d'information sur les domaines des SPC correspondants.

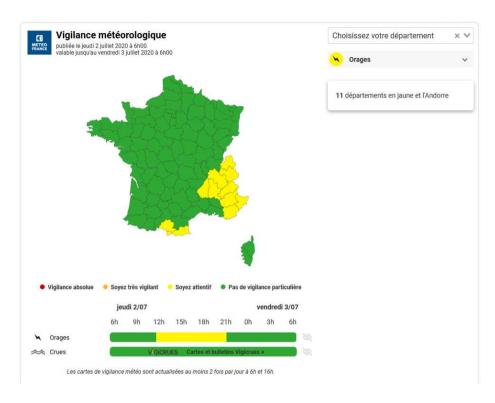
MÉTÉO-FRANCE : UN ACTEUR DE LA VIGILANCE

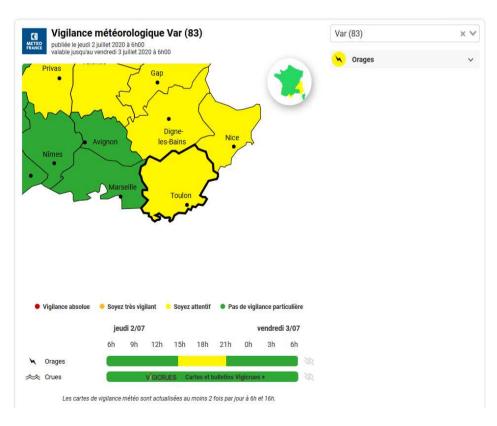
Les informations de la vigilance crues (VIGICRUES) sont relayées par le dispositif de vigilance météorologique mis en place par Météo-France, à travers le paramètre « crues » de la carte de vigilance météorologique, qui est une traduction départementale des informations par tronçon de la carte de vigilance crues. Ce paramètre crues est complété par le paramètre « pluie-inondation », qui concerne les risques liés aux fortes pluies et à leurs conséquences en dehors des grands cours d'eau surveillés par VIGICRUES (risques de ruissellement, débordement de petits cours d'eau...). Le paramètre « orages » est aussi utile au cours de la saison des phénomènes cévenols.

Accessible en permanence sur le site <u>www.meteofrance.com</u> et les applications mobiles de Météo-France, la carte de vigilance signale si un phénomène dangereux menace un ou plusieurs départements dans les prochaines 24 heures et renseigne sur les précautions à prendre pour se protéger. Elle est actualisée au moins deux fois par jour, à 6 heures et à 16 heures, et complétée depuis juin 2020 par une information sur les risques prévisibles au cours des jours suivants, jusqu'à 7 jours d'échéance. Les informations de vigilance (départements concernés et bulletins de suivi) sont également consultables par téléphone au 05 67 22 95 00 (appel non surtaxé, tarif selon opérateur).

La vigilance renseigne sur les phénomènes météorologiques et hydrologiques suivants : pluie-inondation, orages, crues, vent violent, canicule, grand froid, neige-verglas, avalanche, vaguessubmersion.

Illustration 2 - Cartes de vigilance météorologique au 2 juillet 2020





VIGILANCE ET ALERTE : QUELLE DIFFÉRENCE ?

Chaque cours d'eau inclus dans le dispositif de la vigilance crues apparaît sur la carte de **vigilance**. Ces cours d'eau sont le plus souvent découpés en tronçons. À chaque tronçon est affecté une couleur : vert, jaune, orange ou rouge selon le niveau de vigilance adapté pour faire face au danger susceptible de se produire dans les 24 heures à venir.

Rouge: une vigilance absolue s'impose

Des phénomènes dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus. Tenez-vous régulièrement au courant de l'évolution de la situation et respectez impérativement les consignes de sécurité émises par les pouvoirs publics.

Orange: soyez très vigilants

Des phénomènes dangereux sont prévus. Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation et suivez les conseils de sécurité émis par les pouvoirs publics.

Jaune: soyez attentifs

Si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique ou exposées aux crues, des phénomènes habituels dans la région mais occasionnellement et localement dangereux sont prévus (par exemple mistral, orage d'été, montée des eaux). Tenez-vous au courant de l'évolution de la situation.

Vert : pas de vigilance particulière

La vigilance permet d'anticiper de manière appropriée le danger maximal attendu (par exemple lorsqu'une prévision chiffrée confirme le risque d'inondation). Cette vigilance est un avertissement simple qui invite le public et les autorités à prendre des informations complémentaires et propose quelques conseils de comportements.

L'alerte, quant à elle, n'est déclenchée que lorsque le danger est avéré, par exemple lorsque l'importance de la crue prévue justifie le déclenchement des mesures de mise en sûreté des personnes et des biens et la mobilisation des moyens de secours. Elle est déclenchée par les autorités ayant pouvoir de police (préfet, maire). Les maires alertent la population et peuvent mettre en œuvre le plan communal de sauvegarde.

La vigilance permet donc d'anticiper la crise et ainsi de gérer l'alerte dans de bonnes conditions.



Photo: Sebastien Gominet/IRMA - Dégâts et laisses de crue à Saint-Marcel-d'Aude - 17/10/2018

4^e partie

Se préparer à faire face : l'implication du citoyen

Sécurité des populations, réduction des dommages et raccourcissement des délais de retour à la normale sont les trois grands axes de la politique de prévention des risques d'inondation.

S'il est impossible de réduire le risque naturel à sa source, il est primordial que l'ensemble des acteurs se mobilise et se coordonne autour des sept piliers de la prévention que sont la connaissance des aléas, la surveillance, l'information préventive et l'éducation des populations, la prise en compte des risques dans l'architecture et l'urbanisme, la réduction de la vulnérabilité des constructions, la préparation à la crise et le retour d'expérience.

Le citoyen doit être un acteur à part entière de la prévention des inondations et doit intégrer la culture du risque.

AVANT LES INONDATIONS

La prévention passe par des mesures à suivre tout au long de l'année.

Habitation

- Lors de l'achat d'un bien ou lors d'une location, le propriétaire ou le locataire doit être informé sur les indemnisations versées à la suite d'un arrêté de reconnaissance de catastrophe naturelle et sur la réalisation de travaux prescrits au titre de la prévention des risques (information acquéreur-locataire).
- Il est possible de réaliser un diagnostic d'une habitation par rapport au risque inondation. Ces diagnostics peuvent être proposés gratuitement par certaines communes.
- Il est possible d'adapter un logement : utilisation de matériaux résistants à l'eau, création d'espace refuge en cas d'inondation, rehaussement des prises électriques...
- En prévision d'une inondation, prévoir un kit de sécurité qui permettra de vivre de manière autonome durant 3 jours.



En cas de fortes inondations, préparez-vous à vivre de manière autonome quelques jours avec certains objets essentiels. Le kit sera placé dans un endroit facile d'accès pour pouvoir le prendre le plus rapidement possible et contiendra radio, lampes de poche avec piles de rechange, bougies, briquets ou allumettes, nourriture non périssable et eau potable, médicaments, lunettes de secours, vêtements chauds, double des clés, copie des papiers d'identité, trousse de premier secours, argent liquide, chargeur de téléphone portable, articles pour bébé, nourriture pour animaux.

Au niveau de la commune

• Il est important de se renseigner sur les inondations qui ont eu lieu au niveau de la commune.

Des repères apposés sur des bâtiments ou ouvrages gardent la mémoire de la hauteur atteinte par certaines inondations passées. Les événements passés sont parfois documentés à l'aide d'images des traces éphémères laissées par l'eau (laisses de crues). Un grand nombre de ces repères de crues sont consultables sur le site www.reperesdecrues.developpement-durable.gouv.fr. Tous les témoins d'une inondation peuvent contribuer à l'enrichissement de ce site à travers un formulaire de saisie d'informations.

Comment se préparer

Chaque citoyen peut s'autoévaluer face aux risques d'inondation afin de se préparer à faire face à un évènement. Un livret d'autoévaluation citoyenne est à disposition sur : www.paca.developpement-durable.gouv.fr/livret-auto-evaluation-citoyenne-inondation-r2504.html

LORSQU'UN ÉPISODE DE PLUIES INTENSES EST PRÉVU

- Rester informé des prévisions de vigilance crues et météorologique
- Noter les numéros utiles : le 112, le 18, le 15 et le 17
- Appliquer les 8 bons comportements de la campagne d'information
- S'assurer d'avoir un kit de sécurité facilement accessible
- Assurer sa propre sécurité et celle de ses proches

CONTACT PRESSE

Anne-Sophie Lebriton

 $\underline{anne\text{-}sophie.lebriton@developpement\text{-}durable.gouv.fr}$

